



## Série spéciale sur les mesures budgétaires face à la COVID-19

Ce document fait partie d'une série de notes rédigées par le département des finances publiques pour aider les pays membres à faire face à l'urgence de la COVID-19. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de membres des services du FMI et ne représentent pas nécessairement les points de vue du FMI, de son conseil d'administration ou de sa direction..

## Questions fiscales : vue d'ensemble<sup>1</sup>

### Objectifs

Cette note ne concerne pas les mesures générales de relance de l'économie mais des mesures immédiates, ciblées, et pour la plupart d'entre elles, provisoires, permettant i) d'appuyer les priorités en matière de santé publique, ii) d'assurer la survie des entreprises solvables, iii) de protéger les individus touchés, et iv) de sécuriser ou d'accroître les sources de recettes publiques à moyen terme.

### Réflexions

i) Les mesures à privilégier sont celles qui prennent effet rapidement et orientent de façon permanente le système fiscal dans la bonne direction ; ii) La portée limitée du système fiscal dans certains pays émergents et en développement peut réduire l'efficacité de telles mesures, y compris lorsqu'il s'agit de cibler les dépenses ; iii) Certaines mesures sont à proscrire.

### I. MESURES D'ORDRE SANITAIRE

- **Encourager l'usage de processus et procédures sans contact, tant numériques** (par ex. déclarations dématérialisées, paiements mobiles – qui peuvent être mis en place assez rapidement –, boîtes de dépôt électroniques pour les déclarations ; des baisses d'impôts pourraient même être accordées pour inciter les contribuables à employer ces méthodes) **que plus traditionnels** (p. ex. accélérer la transition vers des contrôles physiques en douane plus restreints et plus ciblés et des contrôles a posteriori ; augmenter les moyens des centres d'appel ; utiliser des boîtes de dépôt physiques). Recourir davantage à l'auto-évaluation des impôts et autres paiements et limiter autant que possible les démarches nécessitant des interventions manuelles de la part de l'administration fiscale et des contacts personnels avec les contribuables. ***La crise actuelle offre l'occasion d'apporter de réelles améliorations à long terme dans ce domaine.***
- **Accorder des exonérations fiscales et douanières pour les produits de santé, d'hygiène et de premier secours approuvés par les autorités**, même si les taux sont souvent déjà bas, et accélérer les formalités douanières.

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur les mesures administratives, voir la note consacrée aux administrations fiscales et douanières.

- **Éviter les mesures fiscales qui encouragent les contacts interpersonnels.** À ce stade, il serait peu indiqué de stimuler la demande dans de nombreux secteurs parmi les plus touchés, qui reposent sur des contacts interpersonnels (transports, hôtellerie...), p. ex. en réduisant les taxes de séjour touristique ou en allégeant la fiscalité du transport aérien (cette dernière mesure irait de surcroît à l'encontre des objectifs climatiques<sup>2</sup>). Certains coups de pouce sont envisageables (p. ex. un régime fiscal favorable à la livraison à domicile), mais risquent de se pérenniser au-delà de la crise sanitaire.
- **Apporter un soutien sélectif axé sur les coûts pour atténuer les pénuries les plus graves** (p.ex. passation en charges du montant intégral de certains investissements essentiels), plutôt que de prendre des mesures axées sur les bénéfices, qui n'offrent pas d'incitation en matière d'offre.

## II. SURVIE DES ENTREPRISES

---

Du côté de l'administration des impôts, sachant que le respect des obligations fiscales va sans doute diminuer, voici quelques mesures destinées à préserver l'intégrité du système tout en limitant les défaillances évitables :

- **S'assurer que les retenues à la source de l'impôt correspondent à une estimation plausible des résultats à venir** et ne soient pas purement rétrospectives.
- **Offrir des facilités de paiement** aux contribuables à même de démontrer qu'ils rencontrent des problèmes de trésorerie ; veiller à ce que les intérêts de retard de paiement soient raisonnables ; renoncer à appliquer des pénalités dans les cas prouvés de sérieuses difficultés financières.
- **Accélérer les remboursements de TVA et les autres remboursements légitimes**, en procédant toutefois à des vérifications une fois la crise passée ; **améliorer l'allocation croisée** des différentes recettes fiscales pour honorer les engagements, tout en veillant à bien tenir la comptabilité pour chaque type d'impôt.

Du côté de la politique fiscale, les mesures suivantes sont à considérer :

- **Étendre les dispositifs de report de pertes rétrospectif.** Envisager des remboursements (partiels) d'impôts pour pertes et assouplir les restrictions portant sur le report fiscal des pertes d'une société par son nouvel acquéreur, tout en reconnaissant les risques de concentration excessive que cela représente.
- **S'assurer que les intérêts, les loyers et autres charges dont le paiement aura été annulé ne soient pas considérés comme faisant partie du revenu imposable, voire accorder une déduction aux créanciers/bailleurs.**

...et, provisoirement :

- **Réduire/éliminer les taxes professionnelles minimum sans lien avec la rentabilité des entreprises.**
- **Réduire/éliminer les taxes sur le chiffre d'affaires/les taxes simplifiées frappant les petites entreprises.**

Plus généralement :

- **Éviter les exonérations temporaires d'impôt, les baisses d'impôt sur les dividendes et les plus-values, les allègements de la fiscalité environnementale et les amnisties fiscales généralisées.**

---

2 Contrairement à ce qui s'est fait à l'époque de la crise financière de 2008 ; l'un des moyens de soutenir l'industrie automobile avait alors consisté à faire augmenter la demande de véhicules neufs. Pour ces secteurs, un allègement des impôts non liés à la production pourrait s'avérer judicieux. Notons que les préoccupations en matière de transport peuvent concerner les passagers mais pas les marchandises.

### III. PROTECTION DIRECTE

---

- **Recourir à des dispositifs de type crédit d'impôt sur les revenus du travail, lorsqu'ils existent**, pour apporter un soutien direct ou pour pouvoir, en cas d'urgence, disposer des informations nécessaires à l'octroi de transferts en espèces ; envisager d'assouplir les conditions d'éligibilité à ce type de dispositif.
- **Permettre aux entreprises de bénéficier de la double déduction de l'impôt sur les sociétés (ou autre type de déduction) pour les indemnités maladie versées à leurs employés mis à temps partiel.**
- **Envisager des baisses de cotisations sociales** (tout en garantissant le droit aux prestations), peut-être pour les basses rémunérations seulement, ainsi que des remboursements pour les indépendants.

### IV. SÉCURISER LES RECETTES ET FAVORISER LA SOLIDARITÉ

---

- **Envisager une hausse des taux pour les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu, de la taxe foncière et de l'impôt sur la fortune**, peut-être au moyen d'un « **impôt de solidarité** ». La baisse des cours du pétrole permet actuellement d'augmenter la fiscalité des carburants sans pénaliser le consommateur.
- **Adopter un plan de continuité des activités et mettre en place/renforcer les structures de gestion de crise au sein des organismes chargés des recettes.** Une approche graduelle est nécessaire pour s'adapter à la progression de l'épidémie de COVID-19.
- **Suivre de près les plus gros contribuables, censés pouvoir respecter les règles ordinaires en matière de déclaration et de paiement**, tandis que les entreprises de taille plus modeste ont probablement davantage de problèmes de liquidité et de paiement et de difficultés à remplir leurs déclarations.